



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# Cinq ans de police de l'environnement à l'OFB

L'Office français de la biodiversité (OFB) a passé le cap des cinq ans. L'établissement, à qui la loi confie des missions de police, est devenu un acteur incontournable de la prévention des atteintes à l'environnement et de la lutte contre la délinquance environnementale. Pour dresser le bilan de ces cinq années, la direction de la police et du permis de chasser propose quelques éléments clés à retenir, en s'appuyant aussi bien sur les grandes tendances depuis la création de l'établissement que sur certaines affaires emblématiques réalisées par les agents de l'OFB sur le terrain.





Les inspecteurs de l'environnement prélèvent des échantillons d'eau avant de pouvoir en faire une analyse à l'aide d'un photomètre.

Crédit : Philippe Massit / Office français de la biodiversité

## L'OFB en chiffres (2024)



**140 000**  
contrôles



**12 000**  
infractions relevées



**5 600**  
enquêtes judiciaires



**6 400**  
expertises techniques  
rendues

Répartition  
des usagers contrôlés  
**Quelle part pour des contrôles  
concernant les agriculteurs ?**

La crise agricole qui a débuté mi-janvier 2024 a été marquée par une remise en question des contrôles réalisés par l'OFB dans les exploitations agricoles.

En 2024, les agriculteurs ne représentaient pourtant que **16 %** des contrôles ciblés, avec un total de **1 179** contrôles (contre 2 781 en 2023).

## Une hausse constante des contrôles depuis 2020

Les services territoriaux de l'OFB réalisent différents types de contrôle :

- les contrôles ciblés sur des ouvrages ou des activités soumises à autorisation ou déclaration : prélèvement en eau, destruction de haies, travaux en zones humides, etc.
- les opérations de surveillance sur un espace donné ou sur un usage de la nature : surveillance d'une aire protégée, contrôle d'une action de chasse, etc.

Au global, le nombre de contrôles réalisés annuellement a connu une augmentation constante en 5 ans (**+ 48 %**). Il était de **134 396** en 2024. Cette augmentation traduit un effort important des services de l'OFB, qui doivent en outre s'investir sur d'autres missions comme la recherche et la connaissance, l'accompagnement des acteurs et la gestion des aires protégées.

Parmi ces contrôles, la part représentée par les opérations de surveillance a fortement augmenté à partir de 2022, en raison d'une comptabilisation plus fine des contrôles dans l'application métier utilisée par l'établissement. Aujourd'hui, ces opérations représentent **86 %** des contrôles réalisés par l'OFB. Ils visent principalement les particuliers et les usagers de la nature, notamment les chasseurs.

Au total, la présence de l'OFB sur le terrain a permis la constatation de **59 837** infractions depuis la création de l'établissement soit une moyenne de **11 967** infractions relevées par an. Cette proportion annuelle est stable. Le taux de conformité est donc très élevé : seul **1 contrôle sur 10** en moyenne donne lieu à un constat d'infraction par les services.

## Un investissement des services proportionné aux enjeux



Contrôle d'un permis de chasser  
Crédit : Philippe Massit / Office français de la biodiversité

L'OFB inscrit son action de police dans le cadre défini par les pouvoirs publics. Cette action vise à conjuguer l'approche par les enjeux et l'approche par les usages, priorisant les interventions là où les impacts sont les plus forts tout en assumant un rôle de régulation sociale dans le monde rural.

Pour ce faire, l'OFB n'agit pas seul mais aux côtés des services déconcentrés de l'État et de services d'enquêtes généralistes (Gendarmerie et Police nationales) ou spécialisés (Douanes) pour contribuer à une stratégie cohérente de l'État, sous le pilotage des autorités administratives et judiciaires compétentes. Le premier partenaire de l'OFB est la gendarmerie nationale, avec qui l'OFB a réalisé **258** enquêtes en co-saisine en 2024.

Les principaux enjeux sont définis par la stratégie nationale de contrôle en matière de police de l'eau et de la nature (SNCPEN), signée le 2 janvier 2024 par les quatre ministres concernés (Environnement, Agriculture, Intérieur, Justice).

Sur ces cinq dernières années, environ la moitié du temps de travail des agents de l'OFB est consacrée aux enjeux terrestres depuis la création de l'établissement (entre **47 %** et **53 %**), tandis qu'un tiers est alloué aux milieux aquatiques. L'activité sur le milieu marin demeure encore faible (**3 %**).

## Les milieux terrestres

La police des écosystèmes terrestres représente la principale thématique de contrôle :

- ▶ **50%** du temps agent en police
- ▶ **71%** du nombre de contrôles
- ▶ **64%** du nombre des procédures judiciaires

L'activité de police de l'OFB est encore fortement centrée sur la préservation des milieux terrestres. Ces contrôles concernent essentiellement la police de la chasse et les espèces protégées :

- ▶ **la police de la chasse** représente à elle seule **20 %** de l'ensemble du temps d'activité de police et reste stable depuis 2020. Les missions se sont progressivement réorientées vers le respect des règles de sécurité à la chasse et des règles de gestion durable des espèces chassables (espèces soumises à quota et à prélèvement maximal autorisé)
- ▶ en parallèle, la place occupée par **la police des espèces protégées** s'accentue progressivement. Elle se caractérise tant par des contrôles sur les autorisations délivrées par l'administration que par des enquêtes pour atteinte à habitat d'espèces protégées.

### Mise en place d'une stratégie régionale sur les espèces protégées

Prenant acte de la montée en puissance de cette thématique, notamment dans les signalements adressés aux services, la DR Grand Est, en partenariat avec la DREAL et les associations partenaires, ont élaboré en octobre 2024 une stratégie régionale sur les espèces patrimoniales du Grand Est. Elle permet d'identifier les espèces à prioriser, définir un mode de traitement des signalements et apporter des éléments pour renforcer la connaissance locale sur ces espèces.

En matière judiciaire, au niveau national, la direction de la police et du permis de chasser a rédigé en 2023 un vademecum destiné à tous les inspecteurs de l'environnement pour les aider à traiter les atteintes portées aux habitats d'espèces protégées. Ce travail s'inscrit dans la feuille de route du Gouvernement en faveur des espèces protégées et a été partagé avec le ministère chargé de l'environnement et la Chancellerie.

## Les milieux aquatiques

Plus d'un tiers de l'activité de police de l'environnement de l'OFB est consacré aux milieux aquatiques. Le temps global passé sur cet écosystème est relativement stable depuis la création de l'établissement malgré une baisse importante en 2024 par rapport à 2023, qui s'explique par notamment par l'absence de sécheresse généralisée cette année (baisse de **37 %** du nombre de contrôles réalisés sur cette thématique).

Les contrôles réalisés en police de l'eau sont le plus souvent des contrôles ciblés sur un ouvrage ou une activité : en 2024, sur les **7363** contrôles ciblés réalisés par les services de l'OFB, **3959** portaient sur les milieux aquatiques, soit **54 %** du total.

Par ailleurs, les faits constatés en police de l'eau sont souvent de nature délictuelle, ce qui contribue à expliquer la part importante d'enquête judiciaires sur le total des procédures menées sur l'eau et les milieux aquatiques (**67 %** des procédures judiciaires). Ces enquêtes relèvent en grande partie de la thématique « gestion qualitative de la ressource » (**52 %**), qui intègre les constatations de pollution.

## Les milieux marins

L'activité de la police en mer occupe une part minoritaire au regard de l'investissement des équipes sur les deux autres écosystèmes (3% du temps agent par an en moyenne).

Pour autant, le nombre de contrôles déclarés est passé de 4200 en 2020 à 8709 en 2024. Cette progression a même été de **38 %** sur l'année 2024, poussée par un meilleur rapportage et par la réalisation d'une opération nationale de contrôle des usages de la nature dans les aires protégées (AIRPRO), notamment en mer. Elle a conduit à une hausse des procédures judiciaires en 2024 (**534** au total) soit le maximum atteint depuis 2020.

La thématique principale reste la pêche et l'aquaculture (**86 %** du temps police en mer), malgré un investissement croissant sur la protection des milieux tout particulièrement dans les aires marines protégées.

### La police des milieux aquatiques porte principalement sur



### Bilan des campagnes nationales sécheresse en 2022 et 2023

En 2022 et 2023, l'OFB a organisé une campagne nationale dédiée à la sécheresse. Localement, ces actions se sont inscrites en coordination avec les services de l'État. Sur ces deux années, **19 600** contrôles ont été réalisés (**10 700** en 2022 et **8 900** en 2023), ciblés en priorité sur les territoires en crise ou en vigilance et visant les activités les plus consommatrice d'eau sur l'ensemble des « usagers de l'eau ». Pendant ces campagnes, un nombre important de procédures judiciaires ont été initiées (**835** en 2022 et **584** en 2023) à la suite de non-respects des restrictions ou arrêtés de mise en demeure pris par les préfets.





Agent prenant des notes lors d'analyses et d'un inventaire  
Crédit : Philippe Massit / Office français de la biodiversité

## Le recours aux leviers de la police administrative et de la police judiciaire

Les services de l'OFB sont compétents pour réaliser des contrôles en police administrative, en fonction des orientations définies par le préfet de département, et mener des enquêtes sous l'autorité du procureur de la République. Depuis la création de l'établissement, le recours à la police administrative reste largement prépondérant à l'OFB, avec **567 847** contrôles administratifs conduits depuis 2020 pour **50 657** procédures judiciaires. En revanche, la voie judiciaire reste prépondérante dans les suites données aux atteintes à l'environnement constatées : en 2024, les services ont produit près de **11 000** procédures judiciaires et seulement **428** rapports pour signaler les faits à l'administration. Cette proportion peut s'expliquer par les consignes passées par les autorités compétentes, par la nature des manquements et infractions constatées mais aussi par la pratique des services et les attentes exprimées par les partenaires.

Les agents de terrain remontent le filet à plancton à bord  
Crédit : Laetitia Beauverger / Office français de la biodiversité

## Une compétence historique de l'établissement en police judiciaire



Inspecteurs de l'environnement à la rédaction de procès verbaux  
Crédit : Philippe Massit / Office français de la biodiversité

Le nombre des procédures judiciaires ouvertes chaque année est globalement stable depuis la création de l'établissement, soit environ **10 000**. Cette stabilité illustre le savoir-faire de l'établissement ainsi qu'un ciblage des contrôles sur les faits réprimés par la voie contraventionnelle ou délictuelle. La répartition entre les enquêtes judiciaires (**56%**) et les procédures d'amende forfaitaire (**44%**) est inchangée, même si une légère augmentation de ces dernières a été constaté en 2024, sous l'impulsion du déploiement du Procès-verbal électronique (PVe). À l'échelle d'un service opérationnel, **48** enquêtes judiciaires et **40** procédures d'amende forfaitaires sont ouvertes en moyenne chaque année. Parmi les enquêtes ouvertes, les plus complexes portent sur des faits de braconnage ou de destruction d'espèces protégées, des affaires de pollutions importantes. Les enquêteurs de l'OFB sont aussi mobilisés pour participer à des commissions rogatoires.

### Enquêtes avec de forts enjeux sur la biodiversité Exemple de la lutte contre le braconnage de civelles

Début 2023, une enquête est ouverte, sous l'autorité du procureur de la République de La Roche-sur-Yon, par le SD85 à la suite d'un repérage d'un vivier contenant des civelles. L'enquête met en évidence 4 pêcheurs se livrant à des actions de pêche illégale, sur plusieurs sites. Une opération d'ampleur est déclenchée en avril 2024, mobilisant près de 200 personnes, 150 gendarmes et 40 inspecteurs de l'environnement de l'OFB, afin de perquisitionner plusieurs lieux. Lors de ces perquisitions sont saisis plus de 230kg de civelles ainsi que d'importantes sommes d'argent liquide. Par jugement rendu le 6 janvier 2025, les auteurs des faits ont été condamnés à six mois d'emprisonnement fermes, sans possibilité d'aménagement. Ils devront également verser 8 000 € de dommages et intérêts aux parties civiles.



Contrôle des usages de la nature en période estivale sur des sites à forte fréquentation touristique

Crédit : Philippe Massit / Office français de la biodiversité



Contrôle de débit réservé

Crédit :  
Philippe Massit /  
Office français de  
la biodiversité

## Un recours plus faible aux leviers de la police administrative

Les chiffres révèlent un défaut de mobilisation des outils propres à la police administrative : face à une atteinte à l'environnement manifeste, les agents n'ont rédigé que **428** rapports en manquement pour signaler les faits à l'administration. S'expliquant par une variété de facteurs (historiques ou locaux, structurels ou organisationnels), cette situation doit faire l'objet d'une attention particulière des services de l'État, en charge du pilotage de la police administrative, et des services eux-mêmes.

Pour de nombreuses thématiques (continuité écologique, espèces protégées, travaux en cours d'eau, etc.), l'action administrative présente des intérêts réels permettant aux professionnels de régulariser la situation, le cas échéant sous la pression d'une mise en demeure assortie d'une astreinte. Pour que le dispositif soit efficace, toutefois, il est important que les rapports réalisés par les services de l'OFB donnent lieu à des suites administratives. Cette bonne articulation entre la police administrative et judiciaire doit être préalablement définie dans chaque département dans les instances dédiées.



Contrôle d'un pêcheur à la ligne par des inspecteurs de l'environnement.

Crédit : Philippe Massit / Office français de la biodiversité

En amont des contrôles et le cas échéant des procédures administrative, l'OFB intervient également en appui technique des services instructeurs pour une meilleure prise en compte de la biodiversité. Depuis la création de l'établissement, on constate une hausse constante du nombre d'avis rendus chaque année (**4407** avis ont été rendus en 2020 contre **6386** en 2024), la grande majorité portant sur les milieux aquatiques (74% des avis). Une fois ces avis rendus, les services de l'OFB ont la possibilité, en concertation avec les services de l'État, d'aller contrôler le bon respect des prescriptions fournies que ce soit en phase chantier mais également pendant la phase d'exploitation. Bien que cette saisine soit facultative sous OSCEAN, on ne dénombre pour l'instant que **247** contrôles réalisés à la suite d'un avis technique rendu en 2023 et **153** en 2024. Une attention particulière sur la réalisation de ce type de contrôles sera portée pour les prochaines années.



Contrôle de police administrative dans un établissement de mareyeur de Civelles

Crédit : Philippe Massit / Office français de la biodiversité

# Quelles tendances spécifiques pour 2024 ?

L'année 2024 a été marquée par une adaptation de l'activité de police de l'OFB :

- ▶ **Stabilité globale de l'activité** : Le nombre de contrôles a augmenté de **7 %** en 2024, mais le nombre d'enquêtes judiciaires a diminué de **9,6 %** ;
- ▶ **Baisse de l'activité sur les milieux aquatiques** : Le nombre de contrôles a diminué de **37 %**, en partie en raison d'une situation hydrologique plus favorable au cours de l'été ;
- ▶ **Un effort accru sur les contrôles dans les aires protégées** : l'effort de contrôle s'est reporté au cours de l'été sur la surveillance des aires protégées terrestres et marines. L'opération AIRPRO a ainsi permis de réaliser **14 777** contrôles sur une période de sept semaines ;
- ▶ **Crise agricole et contrôles** : En 2024, les agriculteurs ne représentaient que **16 %** des contrôles ciblés, soit **1 179** contrôles (contre 2 781 en 2023). Tous contrôles administratifs confondus, leur part était de **6 %**, contre **77 %** pour les particuliers.



## Synthèse

	Police administrative	Procédures judiciaires	Temps police	Nombre d'avis techniques		
	Total contrôles	Rapports en manquement administratif (RMA)	Infractions relevées	Total procédures	Pourcentage d'activité consacré à l'activité de la police	
2020	90 683	28	11 352	9 729	50,9 %	4 407
2021	93 564	302	12 084	10 180	48,4 %	5 860
2022	123 770	202	12 149	10 089	47,1 %	6 406
2023	125 434	433	12 554	10 475	47,1 %	6 166
2024	134 396	428	11 698	10 184	47,4 %	6 386
<b>Total</b>	<b>567 847</b>	<b>1 393</b>	<b>59 837</b>	<b>50 657</b>	<b>48,2 %</b>	<b>29 225</b>
<b>Évolution 2020 - 2024</b>	<b>+ 48,2 %</b>	<b>+ 41,7 %</b>	<b>+ 3,0 %</b>	<b>+ 4,7 %</b>	<b>- 6,9 %</b>	<b>+ 44,9 %</b>

### **Site de Vincennes**

« Le Nadar » Hall C  
5, square Félix Nadar  
94300 Vincennes  
01 45 14 36 00

---

### **Site de Montpellier**

Immeuble Tabella - ZAC de l'aéroport  
125, impasse Adam Smith  
34470 Pérols  
04 67 69 84 00

---

### **Site de Brest**

16 quai de la Douane  
CS42932  
29229 Brest Cedex 2  
02 98 33 87 67

---

### **Site d'Auffargis-Saint-Benoist**

BP 20  
78612 Le Perray-en-Yvelines Cedex  
01 30 46 60 00



### **Plus d'informations :**

[www.ofb.gouv.fr/police-de-l-environnement](http://www.ofb.gouv.fr/police-de-l-environnement)

[www.ofb.gouv.fr](http://www.ofb.gouv.fr)



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

